

# CONTRAT DE LOCATION DE GITE

## Location directe

<b>A renvoyer à :</b> Le Domaine 50870 Braffais	<b>Contacts</b> Jacqueline Gogo (propriétaire) : 06 60 82 22 80 Sonia J. (hôtesse d'accueil) : 06 89 23 64 85	<b>Conditions particulières</b> • Animaux acceptés : oui • Chèques vacances : oui
---	---	---

### Locataire

- Nom & prénom : .....
- Adresse : .....
- Téléphone : .....
- Email : .....

### • Composition de la famille :

- ..... personnes dont :
- ..... adultes
  - ..... enfants de moins 2 ans
  - ..... enfants de 2 à 17 ans

### Dates du séjour

Du ..... à partir de 16 h au ..... avant 12 h.

### Prix du séjour

- Le prix du séjour est de ..... €. Ce prix s'entend toutes charges et toutes taxes comprises, excepté le chauffage électrique pour les périodes de location hors juillet/août.
- Location de linge de lit/toilette :  Non  Oui
- Forfait Ménage :  Non  Oui
- Petits déjeuners (6€/pers/nuit), merci de nous les confirmer.
- Un acompte de ..... € (représentant 25 % du prix total de la location) a été réglé par le locataire par  Chèque bancaire ou postal  Virement.
- Le solde d'un montant de ..... €, est à régler au plus tard le jour de l'arrivée dans le gîte.
- Dépôt de garantie : Un dépôt de garantie de 100 € devra être versé en même temps que le solde du séjour.

Je soussigné ..... déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance de la fiche descriptive jointe et des conditions générales figurant au verso du présent document.

Le .....

A ..... , le .....

Signature du propriétaire

Signature du locataire  
(précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

**Article 1 : Durée du séjour**

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

**Article 2 : Conclusion du contrat**

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total de la location et le contrat signé. Le contrat est retourné signé par le propriétaire dès réception de l'acompte. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers.

**Article 3 : Annulation par le locataire**

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux

L'acompte reste acquis au propriétaire. Si l'annulation intervient moins de 8 jours avant la date de séjour, alors le propriétaire se réserve le droit de conserver l'intégralité des sommes versées.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. Le montant de la location reste acquis au propriétaire.

b) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

**Article 4 : Annulation par le propriétaire**

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées ainsi qu'une indemnité égale à l'acompte versé.

**Article 5 : Arrivée**

Les arrivées se font de 16h à 19h environ. Le locataire est prié de prévenir le propriétaire par téléphone avant d'arriver, et de l'informer en cas de retard.

**Article 6 : Règlement du solde**

Le solde de la location est versé au maximum 30 jours avant l'entrée dans les lieux.

**Article 7 : Etat des lieux**

Un état des lieux est établi à l'arrivée et au départ du gîte. Cet état des lieux constitue la seule référence en cas de litige. Le locataire doit rendre le gîte dans l'état de propreté dans lequel il l'a trouvé en arrivant. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée sur le contrat.

**Article 8 : Dépôt de garantie ou caution**

Un dépôt de garantie dont le montant est indiqué sur le présent contrat est demandé par le propriétaire. Il est à verser en même temps que le solde du séjour. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué dans un délai n'excédant pas une semaine, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

**Article 9 : Utilisation des lieux**

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

**Article 10 : Capacité**

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture de contrat sera considéré à l'initiative du client.

**Article 11 : Animaux**

Le présent contrat précise que le locataire ne peut pas séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

**Article 12 : Assurances**

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance « responsabilité civile » pour ces différents risques.

**Article 13 : Paiement des charges**

En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le présent contrat et dans la fiche descriptive et un justificatif est remis par le propriétaire.